

## DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES

### Conseil municipal du 26 octobre 2023

Le jeudi 26 octobre 2023, le conseil municipal a approuvé :

- Le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Commune de Quédillac à compter du 1er janvier 2024 ;
- La prise en charge des frais d'inscriptions, de déplacements et d'hébergement pour le 105ème congrès des Maires à Paris ;
- L'engagement de la commune dans la démarche de la Convention Territoriale Globale 2023-2027 de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban ;
- Le renouvellement la convention du service commun d'instruction du droit du sol avec la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban ;
- L'adhésion à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion 35 et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1er janvier 2024, et accord d'une participation financière aux membres du personnel qui souhaitent adhérer ;
- La modification du tableau de classement de la voirie communale insérant une augmentation de 686 mètres linéaires.

### Conseil municipal du 16 novembre 2023

Le jeudi 16 novembre 2023, le conseil municipal a approuvé :

- Le lancement de la consultation d'un bureau d'études pour l'étude globale de sécurité dans l'agglomération ;
- La proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols proposée par le Président de la Région Bretagne ;
- La signature du ou des contrats d'assurance des risques statutaires du personnel 2024-2027 garantissant les frais laissés à la charge de la commune, attribués au cabinet RELYENS et la compagnie CNP ;
- La modification du tableau des effectifs du personnel communal au 1er janvier 2024 ;
- L'abandon du droit de préemption pour la parcelle cadastrée AB60 d'une superficie de 59 m<sup>2</sup>, située au 6 rue de Rennes ;
- L'abandon du droit de préemption pour les parcelles cadastrées AB10, AB11 et AB12 d'une superficie de 5 747 m<sup>2</sup>, situées au 3 rue du Bois Romé (vote à bulletin secret : Qui est pour la préemption de la propriété : Oui : 2 voix / Non : 13 voix) ;

### Conseil municipal du 21 décembre 2023

Le jeudi 21 décembre 2023, le conseil municipal a approuvé :

- Le projet de construction de vestiaires au stade de football, route de Médréac ; le lancement de la consultation des entreprises et la demande de subventions auprès de potentiels financeurs ;

- Suite à la décision de la commission de surendettement des particuliers : A pris acte de l'effacement de dettes pour un montant total de 1 906,24 € et demande de chercher des solutions pour que cessent ces impayés qui risquent de perdurer malgré leur impact négatif sur les finances communales ;
- Les nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2024 et a accepté de participer à hauteur de 50 € par destruction de nids de frelons asiatiques, chez les habitants de la commune ;
- La cession :
  - d'une portion de voirie communale appartenant au CR n°34 située au lieu-dit « La Montagne » ;
  - des parcelles situées « Allée des Camélias » à Quédillac, cadastrées en section AB sous les numéros 551, 552 et 560 ;
  - d'une bande de terrain en bordure de la zone artisanale de La Ville Mouart ;
- L'abandon du droit de préemption pour la parcelle cadastrée AB759 d'une superficie de 267 m<sup>2</sup>, située au 2 allée des Rosiers ;

### Conseil municipal du 25 janvier 2024

Le jeudi 25 janvier 2024, le conseil municipal a approuvé :

- De retenir le bureau d'études ORIGAMI de Rennes (35) afin de réaliser l'étude globale de sécurité dans l'agglomération pour la somme de 18 000 € HT ;
- La vente de bâti de la parcelle AB165 située au 15 rue de Rennes ;
- L'abandon du droit de préemption pour :
  - les parcelles cadastrées AB101 et AB311 d'une superficie de 86 m<sup>2</sup>, situées au 26 rue de Rennes ;
  - la parcelle cadastrée AB102 d'une superficie de 84 m<sup>2</sup>, située au 28 rue de Rennes ;
  - la parcelle cadastrée AB103 d'une superficie de 85 m<sup>2</sup>, située au 30 rue de Rennes ;
  - la parcelle cadastrée AB470 d'une superficie de 4 072 m<sup>2</sup>, située au 53 rue de Rennes ;
- Suite à l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine, portant enquête publique relative à la demande présentée par la SARL SAM ENERGIES, en vue d'obtenir l'enregistrement de l'extension de l'unité de méthanisation située au lieu-dit « 4 Bouquiny » à Iffendic, a donné un avis favorable à cette demande (moins 1 abstention).

➤ [Comptes rendus complets disponibles sur le site](#) ◀

## → PÔLE SOCIO-CULTUREL



### Programme d'animations

- **du 5 mars au 25 avril :**  
*exposition "Corps à l'arme blanche"*  
(montage photos et illustrations) -  
Collectif Hors les cadres  
**vernissage le 15 mars à 18h30 -**  
**projection film à 19h (sur réservation)**
- **samedi 2 mars - 10h :**  
*atelier marque page en récup' -*  
*vacances d'hiver*  
(à partir de 7 ans)
- **samedi 9 mars - 10h :**  
*découverte du macramé*  
(à partir de 10 ans)
- **samedi 16 mars - 10h :**  
*atelier éponge lavable en tricot*  
(à partir de 10 ans)
- **mardi 19 mars - 10h30 :**  
*bébés lecteurs*  
(0-3 ans)
- **mercredi 20 mars :**
  - *14h - heure du conte*  
(à partir de 4 ans)
  - *17h30 - couture*  
(ados et adultes)
- **mardi 26 mars - 14h30 :**  
*scrabble*  
(adultes)
- **vendredi 29 mars - 18h :**  
*dictée*  
(ados & adultes)
- **samedi 30 mars - 10h :**  
*bracelet en macramé*  
(ados & adultes)
- **mardi 16 avril - 10h :**  
*bébés lecteurs*  
(0-3 ans)
- **mercredi 17 avril - 14h :**  
*heure du conte*  
(à partir de 4 ans)
- **samedi 20 avril - 10h-12h30 :**  
*bourse aux plantes*
- **mardi 23 avril - 14h30 :**  
*scrabble*  
(adultes)
- **samedi 27 avril - 10h :**  
*atelier fleurs et boîtes en papier -*  
*vacances de printemps*  
(tout public, à partir de 7 ans)

Renseignements et inscriptions à ces animations gratuites :  
espaceculturel@quedillac.fr - 02 99 06 22 53



## → CHIENS EN DIVAGATION : TOUJOURS ET ENCORE !

Malgré nos nombreux rappels, le constat des chiens errants sur la commune se renouvelle et de nombreux appels nous parviennent régulièrement en mairie.

Tout récemment encore, un joggeur s'est fait mordre par un chien non maîtrisé par son propriétaire. Cette inacceptable situation décourage ainsi les randonneurs, marcheurs ou autres sportifs à pratiquer dans notre agréable campagne et tout ceci par quelques habitants en manque de civisme et dans le non-respect des règles du bien vivre ensemble.

Les services de la fourrière animale interviennent trop régulièrement sur notre commune mais n'hésitez pas à signaler en mairie ce que vous avez constaté.

Donc, nouveau rappel aux personnes concernées : "votre chien ne doit pas se retrouver en liberté dans l'espace public, il doit être accompagné obligatoirement en laisse par son propriétaire". Ceci est valable pour tous canins, y compris les chiens de chasse en dehors des périodes autorisées et organisées par les chasseurs.

**Prenez vos dispositions avant accidents et sanctions...!**

## → ARNAQUE : ÉPAVES DE VOITURES

Des personnes mal intentionnées parcourent notre campagne en utilisant une soi-disant autorisation du Maire pour récupérer (donc voler) des épaves de véhicules chez les particuliers. Ceci est une arnaque, soyez bien vigilants !

## → CAMPAGNE 2024 POUR LE CURAGE DES FOSSÉS

Suite à la dernière tournée de voirie et à la décision de la Communauté de communes d'intervenir, voici les secteurs concernés par le curage des fossés partiel ou en totalité :

- Le Commené - La Boissière
- La Gaudichais
- La Gérardais
- Le Clos hue
- La Rivière - La Morandais
- La Jossetais
- Ranléon
- Trémel - La Potière
- Le Domaine - La Chesnais
- La Barrette - La Morichais
- La Ville Cossu - La Ville Froide
- La Ville Rivé - La Ville Rouxel - Le Chesnot
- La Ville Mouart